CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

TP - Formateur professionnel d'adultes

Code de la fiche : **RNCP37275**

Etat : **Active**

Télécharger la fiche | Aide en ligne | Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

Nomenclature du niveau de qualification	**Niveau 5**
Code(s) NSF	**333 :** Enseignement, formation **333t :** Education et transfert de connaissances
Formacode(s)	**44586 :** Formation formateur **44542 :** Pédagogie **44517 :** Conception action formation **15084 :** Préparation entrée formation **15041 :** Mise à niveau
Date de début des parcours certifiants	**29-04-2023**
Date d'échéance de l'enregistrement	**29-04-2028**

Certificateur(s) | Résumé de la certification | Blocs de compétences | Secteur d'activité et type d'emploi | Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations | Base légale | Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION	11000007200014	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Grâce à sa double expertise pédagogique et technique, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants dans l'apprentissage d'un métier ou dans l'acquisition de compétences ou de savoirs nécessaires à l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Activités visées :

Le formateur professionnel d'adultes analyse des demandes formelles et informelles de formation pour identifier les compétences et les savoirs à acquérir par les apprenants et pour rédiger la progression pédagogique de la formation à animer. Pour préparer son animation, il formalise les étapes clés et les modalités sous la forme d'un scénario pédagogique et d'accompagnement. Il choisit, adapte ou crée les activités et sélectionne ou conçoit des ressources adaptées. Le formateur anime la formation selon différentes modalités (présentiel, distance, alternance...).
Il s'appuie sur les pédagogies actives et adopte une posture de facilitation des apprentissages. Il prend en compte l'hétérogénéité du groupe pour adapter la formation aux besoins des apprenants et à leur progression. En amont, pendant et à la fin de la formation, il évalue les acquis des apprenants pour mesurer leur progression et valider l'acquisition de savoirs ou de compétences relatifs à un référentiel. En cas de besoin, il met en place des démarches de remédiation aux difficultés individuelles d'apprentissage.
Tout au long de la formation, le formateur professionnel d'adultes accompagne les apprenants afin de sécuriser leurs parcours de formation. A partir d'un scénario d'accompagnement, il met en œuvre les différentes étapes de l'accompagnement. Il mobilise les acteurs relais au sein ou à l'extérieur de son organisation, en réponse aux besoins des apprenants. Il accueille et positionne les apprenants afin d'individualiser leurs parcours.
Il assure un suivi individualisé et collectif et propose d'éventuels ajustements de parcours. Lorsqu'il accompagne les apprenants à distance, le formateur met en place des actions de tutorat spécifiques à la formation à distance. L'accompagnement permet également de contribuer au développement professionnel des apprenants en favorisant des compétences et des comportements adaptés à leurs projets professionnels.
Dans ses activités, le formateur professionnel d'adultes veille en permanence à la qualité de ses activités. Il se conforme au cadre contractuel de la formation, à la règlementation en vigueur dans sa spécialité et dans le secteur de la formation. Il connait les enjeux de RSE (Responsabilité sociale des entreprises) de son organisation et sensibilise les apprenants dans leur propre activité. Il participe au système de qualité et de conformité en assurant la traçabilité de la formation. Il s'adapte aux évolutions de son environnement et maintient son niveau d'expertise et de performance grâce à une démarche de veille permanente et à l'analyse régulière de ses pratiques d'animation, d'accompagnement et de communication.
Le formateur professionnel d'adultes est autonome dans la préparation, l'animation de la formation et l'accompagnement des apprenants, et veille à la qualité de ses activités. Il exerce sous la responsabilité d'un coordinateur pédagogique ou d'un responsable de formation s'il est salarié. Il trace et rend compte de son activité dans le cadre du système de qualité et de conformité.
Le formateur professionnel d'adultes est fréquemment en relation avec les apprenants. Au sein de son organisation, il travaille en équipe avec d'autres formateurs, collabore avec le service administratif et rend compte à son supérieur hiérarchique. A l'extérieur de son organisation, il entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local. Le formateur professionnel d'adultes intervient dans les locaux des organismes de formation, dans les locaux des clients, dans des tiers-lieux ou à distance. Il s'appuie sur les outils bureautiques et numériques pour concevoir, animer les formations et accompagner les apprenants. Les conditions d'exercice, très diversifiées, dépendent étroitement des employeurs et du domaine de spécialité du formateur. Le formateur peut être salarié ou travailleur indépendant.

Compétences attestées :

1. Concevoir et préparer la formation :

Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande

Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité

Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité

2. Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants :

Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités

Evaluer les acquis de formation des apprenants

Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage

3. Accompagner les apprenants en formation :

Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation

Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours

Tutorer les apprenants à distance

Accompagner le développement professionnel des apprenants

4. Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises :

Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité

Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité

Analyser ses pratiques professionnelles

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle : 00 h 55 min

Au début de l'épreuve, le candidat tire un sujet au sort parmi les 6 sujets possibles, sous la supervision du jury. Durant 45 min et hors de la présence du jury, le candidat réalise l'analyse de pratique professionnelle sur une situation professionnelle vécue correspondant au sujet tiré au sort, et il prépare sa restitution orale. Durant 10 min, le candidat présente à l'oral l'analyse de pratiques professionnelles sur le sujet tiré au sort. Cette évaluation se déroule au début de l'examen.

 Entretien technique : 00 h 20 min

Le jury interroge le candidat à partir d'un guide d'entretien.

 Questionnement à partir de production(s) : 01 h 35 min

Le questionnement à partir de productions est organisé en 4 parties correspondant aux quatre activités types.

 Activité type « Concevoir et préparer la formation » Chapitre 1 du dossier technique + 20 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury

 Activité type « Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants » Chapitre 2 du dossier technique + 15 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury

 Activité type « Accompagner les apprenants en formation » Chapitre 3 du dossier technique + 10 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury

 Activité type « Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises » Chapitre 4 du dossier technique + 10 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury.

Entretien final : 00 h 10 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 00 min

Blocs de compétences

RNCP37275BC01 - Concevoir et préparer la formation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité	**Présentation d'un projet réalisé en amont de la session** : 00 h 35 min La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur : un dossier technique (8 à 12 pages) une présentation orale par le candidat (25 min) un questionnement par le jury (10 min) Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 35 min

RNCP37275BC02 - Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités Evaluer les acquis de formation des apprenants Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage	**Présentation d'un projet réalisé en amont de la session** : 00 h 30 min La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur : un dossier technique (5 à 8 pages) une présentation orale par le candidat (20 min) un questionnement par le jury (10 min) Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 30 min

RNCP37275BC03 - Accompagner les apprenants en formation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours Tutorer les apprenants à distance Accompagner le développement professionnel des apprenants	**Présentation d'un projet réalisé en amont de la session** : 00 h 25 min La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur : un dossier technique (7 à 10 pages) une présentation orale par le candidat (15 min) un questionnement par le jury (10 min) ? Entretien technique : 00 h 20 min Le jury interroge le candidat partir d'un guide d'entretien. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 45 min

RNCP37275BC04 - Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de	**Mise en situation professionnelle** : 00 h 55 min Au début de l'épreuve, le candidat tire un sujet au sort parmi les 6 sujets possibles, sous la supervision du jury. Durant 45 min et hors de la présence du jury, le candidat réalise l'analyse de pratique professionnelle sur une situation professionnelle vécue correspondant au sujet tiré au sort, et il prépare sa restitution orale.

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
professionnel dans sa spécialité Analyser ses pratiques professionnelles	Durant 10 min, le candidat présente à l'oral l'analyse de pratiques professionnelles sur le sujet tiré au sort. Cette évaluation se déroule au début de l'examen. ? Questionnement à partir de production(s) : 00 h 25 min Le questionnement à partir de production s'appuie sur : ? un dossier technique (10 à 15 pages) ? une présentation orale par le candidat (15 min) ? un questionnement par le jury (10 min) Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 20 min

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de quatre blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- organismes de formation publics ou privés dans le champ de la qualification ou de l'insertion
- services de formation en entreprise, tous secteurs confondus

Type d'emplois accessibles :

- formateur
- formateur d'adultes
- formateur technique
- animateur, formateur consultant
- professeur
- enseignant
- chargé de formation…

Possibilités d'évolution :

- conseiller en insertion
- coordinateur
- conseiller en formation
- consultant
- responsable de formation
- ingénieur pédagogique ou de formation

Code(s) ROME :

- K2111 - Formation professionnelle

Références juridiques des règlementations d'activité :

Sans objet

Voie d’accès

Le cas échant, prérequis à l’entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis disctincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d’accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant		X	-	-
En contrat d’apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l’Education)	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l’Education)	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l’Education)	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l’Education)	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37275BC01 - Concevoir et préparer la formation **ET** RNCP37275BC02 - Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants	**RNCP247 - TP - formateur professionnel d'adultes**	RNCP247BC01 - Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques
RNCP37275BC03 - Accompagner les apprenants en formation **ET** RNCP37275BC04 - Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises	**RNCP247 - TP - formateur professionnel d'adultes**	RNCP247BC02 - Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/12/2015	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation…) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
17/12/2022	Arrêté du 7 décembre 2022 relatif au titre professionnel de formateur professionnel d'adultes

Date de publication de la fiche	25-01-2023
Date de début des parcours certifiants	29-04-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	29-04-2028

Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	2516	133	78	68	56

Lien internet vers le descriptif de la certification :

www.travail-emploi.gouv.fr

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP247	TP - formateur professionnel d'adultes

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation